

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT
Association loi 1901
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 30 Juin 2026

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2025, l'approuve.

Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, l'approuve.

Troisième Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport financier du Conseil d'Administration ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 80.025,84 Euros en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à – 489 534, 47 Euros.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Septième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Frère Robert MIGLIORINI, au titre du collège de *la Famille de l'Assomption* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *la Famille de l'Assomption* décide de nommer **le Père / le Frère xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Père Clément LÖBEL, au titre du collège de *la Famille de l'Assomption* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *la Famille de l'Assomption* décide de nommer **le Père / le Frère xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Père Jacques NIEUVIARTS, au titre du collège de *la Famille de l'Assomption* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *la Famille de l'Assomption* décide de nommer **le Père / le Frère xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles-Philippe SOMMERARD, au titre du collège des *Comités Régionaux* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des *Comités Régionaux* décide de nommer **Monsieur / Madame xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian MEUNIÉ, au titre du collège de *l'Hospitalité* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *l'Hospitalité* décide de nommer **Monsieur / Madame xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Madame Amandine BOIVIN, au titre du collège de *Bayard* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *Bayard* décide de nommer **Monsieur / Madame xxxx yyyy**, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.